

L'an deux mil dix sept et le mardi 09 mai à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Formant la majorité des membres en exercice, Eudoxia JOUAULT est élue secrétaire.

PERSONNEL COMMUNAL

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission emploi, les membres du conseil municipal valident les fiches de poste pour Clémentine DESMOTS secrétaire de mairie, David FURON agent technique et Audrey WANEGFELEN directrice de centre de loisirs.

Les membres du conseil municipal autorisent Madame le maire à signer le contrat de travail avec Ariane GERAULT pour le remplacement de Jocelyne FOUBERT jusqu'à fin juin, sur une rémunération basée à l'échelle 4, indice brut 351 majoré 328.

CENTRE DE LOISIRS

Cela fait déjà un an que le centre de loisirs (Les p'tites fourmis) à vu le jour...La commission enfance donne le compte rendu de cette année écoulée. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent de continuer cette prestation de service aux familles, et fixent à nouveau les tarifs pour 2017/2018 :

	QUOTIENT FAMILIAL < 1000 €	QUOTIENT FAMILIAL > 1000 €
JOURNEE	8 €	10 €
DEMI-JOURNEE	5 €	7 €
MERCREDI APRES MIDI	4 €	5 €
REPAS	3.35 €	3.37 €

Accueil du matin et du soir pendant le centre de loisirs :

	0.40 €	0.80 €
Garderie extra scolaire	0.95 €	1.00 €

- Tarif de la garderie, les membres du conseil municipal décident de le laisser à 1€.
- **Tarifs repas** : Deux tarifs étant à appliquer pour les repas, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter le prix du repas pour le quotient familial inférieur à 1000 €, et décident de fixer à 3.87 € le repas adultes. Pour info : Restauria nous demande 2.63€ et 2.88€ avec fromage jusqu'à la fin de l'année scolaire (juillet 2017) ; l'an dernier nous avons augmenté de 0.02 €.

Après proposition de la commission, les règlements cantine, garderie et centre de loisirs ne feront plus qu'un et ils seront à valider lors de la prochaine réunion de conseil municipal avec application de la décision suivante : si l'enfant est présent à la cantine sans inscription préalable, ce repas sera facturé le double.

Après concertation, les membres du conseil municipal décident de fixer les salaires des animateurs en forfait brut journalier (sur une base de 9 heures) :

- Animateurs diplômés BAFA	58.50 Euros
- Animateurs Stagiaires	48.00 Euros

- Directeur Adjoint BAFD ou BPJEPS 78.50 Euros
 - Directeur Adjoint Stagiaire BAFD ou BPJEPS 68.00 Euros
- Pour les séjours s'ajoute un forfait brut de nuitée de 12 Euros.

Les montants ci-dessus sont à majorés de 10% au titre des congés payés ; il est précisé que les animateurs sont recrutés en fonction des effectifs.

BATIMENTS COMMUNAUX

Sylvie GEGU donne un point sur les bâtiments communaux, commerce, école, église.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de retenir l'entreprise PAUMARD moins disante pour le démoissage de la Maison de la Moisson d'un montant de 1 380 €TTC puis l'entreprise BENATRE pour les travaux de réfection de la toiture de l'église pour 7 229.72 €ttc et du commerce épi d'or pour 24 731.53 €ttc.

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

* Madame le maire fait part de sa rencontre avec les élus de MERAL et de la réponse que le département a apporté pour la sécurité des piétons cyclistes et automobilistes de Beaulieu vers Méral. Madame le maire propose une nouvelle rencontre avec le conseil départemental et les élus des deux communes pour étudier l'aménagement prévu sous la houlette de la commission voirie et d'Alain DESERT qui se charge de prendre les rendez vous.

* Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent Madame le maire à signer le projet d'éclairage public (3 candélabres) et 4 sorties de prises avec le SDEGM soit 6 715 € à imputer en dépenses de fonctionnement.

* Le SIAEP de Port Brillet demande aux communes les projets de voirie 2018 à venir avant le 30 juin

* Projet derrière la mairie. Christophe HERMAGNE donne le bilan de ses rencontres avec les différentes entreprises et la commission voirie. Ce dossier est ajourné il sera revu à la prochaine réunion de conseil municipal.

- Concernant le bloc du cycle 3, la réception des travaux se fera le mercredi 17 mai à 14 h. Observations suite à la visite de la classe (lumières, extincteurs...)
- Tiphaine BAHIER, Anne Sophie MALIN et Irène HUCHEDE nous donnent le compte rendu des devis reçus et proposent de retenir la Menuiserie du Haut Anjou pour la réalisation des meubles classe cycle2. (pour info : Poupin 3207 €ttc et Menuiserie du Haut Anjou pour 3014 €ttc).
- Le sèche linge de l'école ne fonctionne plus normalement il se met souvent en sécurité, sachant que celui-ci à déjà 10 ans nous pouvons envisager de le changer, un devis sera donc demandé pour la prochaine réunion de conseil municipal.

DIVERS

- Flash à revoir en commission

- Décors Noël et fleurissement à revoir en commission composée de Céline Sylvie et Anthony

- Point sur le matériel à acheter pour les agents à la prochaine réunion, mais dans un premier temps, les membres du conseil municipal valident l'achat d'un taille haie (environ 470 €). Christophe HERMAGNE se charge de signer le devis et de relancer le garage FOUBERT pour qu'il nous répare au plus vite le tracteur de la commune qui est depuis un mois en réparation....

- Chantier argent de poche, 5 jeunes (LERAUX Théo, FOURNIER Nathan, DERVAL Typhaine, RENO Calypso, JOUAULT Altann) se sont inscrits pour la période du 10 au 13 juillet 2017 de 13 h 30 à 16 h 30, nous pouvons les mettre à la salle des fêtes, dans les écoles, au terrain de football puis avec David pour quelques désherbages manuels dans les lotissements et peinture des plots de sécurité lors des fêtes. Sylvie GEGU, Jean-Luc ROCHER et Céline HEMON seront encadrants.

- Madame le maire fait part du mail reçu de M DU MESNIL ADELEE concernant le passage de scooters et de motos 50 cm³ dans le parc. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de faire un courrier en réponse à M DU MESNIL, en lui disant que des panneaux d'interdiction de circuler avec des engins à moteurs seront mis à chaque entrée dans le parc ainsi que des barrières. Il lui sera également demandé de ne pas stationner de véhicules les uns à côté des autres formant une barrière car les personnes à mobilité réduite ou avec des poussettes est difficilement franchissable. Il a été également constaté que les personnes de son entourage ne respectent pas le sens de circulation pour entrée dans cette impasse. Le passage devant l'abri de bus est réservé pour les cars scolaires et non l'entrée pour accéder à l'impasse, merci de veiller à réduire également votre vitesse.

POUR INFORMATION

- Le comice à Port-Brillet le 01 juillet, et les « Beaulieu de France » les 9 et 10 septembre, Madame le maire propose d'offrir « une petite vache » à chaque manifestation pour un montant total d'environ 50 euros puis un coffret garni (16) Goûter à la Mayenne pour les représentants des Beaulieu de France.
- Les boucles de la Mayenne passeront sur notre commune le Dimanche 04 juin 2017 : caravane à 11h15 et 13h15 les coureurs, ils arrivent de la route du Pertre.
- Réunion publique avec Yannick FAVENEC le Mercredi 7 juin à 11 h à la mairie
- Invitation aux 50 ans du foot de Beaulieu le samedi 1er juillet voir programme et inscription dans vos dossiers.

Prochaine réunion de conseil municipal le 13 juin, 18 juillet 2017.